

## Préambule

Les dispositions suivantes s'appliquent au stage « final » du cursus de formation MF1 comprenant l'UC : « Perfectionnement des 3 pédagogies ».

Les stagiaires doivent être aptes à suivre la formation correspondant aux objectifs du stage. Cette aptitude sera évaluée en début de stage

## Objectifs du stage

- ✓ Stabilisation et perfectionnement de la démarche de conceptualisation d'une séance de formation,
- ✓ Enrichissement et perfectionnement des méthodes de communication et d'animation,
- ✓ Enrichissement et perfectionnement des méthodes de formation et de régulation.
- ✓ Comblement des « lacunes » des stagiaires par rapport aux thèmes et niveaux de formation sur lesquels ils ont travaillé pendant la phase « Stage d'encadrement »,
- ✓ Vérification et dernière mise au point des compétences techniques pratiques,
- ✓ Formation à la direction de plongées techniques,
- ✓ Préparation au protocole d'évaluation

*Nota bene : il ne s'agit en aucun cas d'orienter la formation au « passage de l'examen » mais de préparer les stagiaires au vécu de cette situation.*

## Contenu

Le contenu de formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir l'UC « Perfectionnement des 3 pédagogies » du cursus de formation MF1 défini par la fédération, et finaliser la maîtrise de la DTH. Chaque stagiaire doit être mis en situation réelle de réalisation d'une séance de formation et sa prestation doit être évaluée :

2 à 4 fois en situation d'enseignement pratique,

2 à 4 fois en situation d'enseignement théorique.

*Une situation d'observateur ou de participant en tant que faux élève d'un autre stagiaire n'entre pas dans ces quotas.*

Chaque stagiaire doit bénéficier d'une ou deux séances relatives aux maîtrises techniques (DTH).

Ces séances doivent être réalisées dans les conditions les plus proches de l'examen.

Les stagiaires doivent avoir la possibilité d'être encadrés à chaque fois.

En cas d'échec lors de ces séances, un complément de formation doit être possible.

## Méthodes de formation

Les méthodes de formation mises en œuvre doivent être cohérentes avec l'esprit des cursus de formation définis par la FFESSM dans le Manuel de Formation Technique.

Elles doivent être adaptées au principe de la pratique d'un loisir.

Aucune « expérimentation » pédagogique ne peut être entreprise sans l'accord préalable du Président de la CTR.

## L'équipe d'encadrement est composée de la façon suivante :

✓ Au moins un Instructeur en titre et en position d'activité, présent durant tout le stage, *(Si cet Instructeur n'est pas membre du collège régional des Instructeurs du comité, il doit avoir obtenu l'accord écrit du président de la CTR pour assurer l'encadrement du stage).*

- ✓ Cadres E4,
- ✓ Eventuellement, de cadres E3, à condition qu'ils soient en binômes avec un cadre E4 pour les séances pédagogiques.

## Ressources matérielles

La structure organisatrice doit disposer des moyens suivants, dimensionnés en fonction de la capacité d'accueil minimale définie pour chaque stage:

Salles de cours et de salles de travail individuel, permettant le travail en sous groupes, propres et bien éclairées, dédiées exclusivement à cet usage lorsqu'elles sont utilisées pour cette fonction et permettant aux stagiaires d'être assis à une table, Elles doivent être équipées en tableaux fixes ou mobiles. Chaque stagiaire doit pour accéder à un MFT (privilégier la possibilité de se connecter au site de la CTN permettant de télécharger le MFT)

## Protocole d'évaluation

En début et en cours de stage, l'aptitude des stagiaires à suivre la formation sera évaluée de façon individualisée. Le résultat de cette évaluation leur sera accessible à tout moment

## Pilotage du stage

Le pilotage du stage doit être assuré par un Instructeur. L'équipe pédagogique doit être réunie par le pilote du stage avant ou dès son début pour cadrer les principes du stage et les actions de l'équipe pédagogique. Le pilote du stage organise par la suite autant de réunions de l'équipe pédagogique que de besoin.

## Organisation

La durée minimale du stage est de 5 jours consécutifs.

### Avant le stage

Les stagiaires doivent être informés au moins 3 semaines avant le début du stage :

- ✓ des objectifs, du contenu et du profil auquel s'adresse un stage
- ✓ des formalités et conditions à remplir pour participer à l'examen,
- ✓ du programme de principe,
- ✓ des conditions et possibilités de mise à disposition de matériel,

- ✓ du niveau de participation aux frais pour les structures associatives, des tarifs pour les structures commerciales,
- ✓ des conditions et possibilités d'hébergement et restauration,
- ✓ des conditions d'annulation et de remboursement des frais,
- ✓ du matériel et fournitures nécessaires au suivi du stage,
- ✓ des coordonnées des interlocuteurs, dont le pilote du stage.

### *.Pendant le stage*

Une réunion d'accueil et de présentation du stage doit être organisée le plus tôt possible en début de stage.

L'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que tous les renseignements liés au déroulement du stage sont présentés lors de cette réunion.

Le pilote du stage doit être clairement identifié. Le responsable des aspects logistiques également. Le rôle des différents acteurs (Instructeur, responsable de stage) doit être expliqué aux stagiaires. Un programme du stage doit être affiché en un lieu connu et toujours accessible.

Lorsque les séances de pédagogie ont lieu dans une zone potentiellement ouverte à la navigation, la sécurité en surface doit être assurée par au moins une embarcation.

Aucune séance de formation ne peut se dérouler au-delà de 22 h 00, sauf accord du stagiaire ou candidat.

### *Après le stage*

Le respect du présent guide est vérifié à chaque stage ou examen par l'instructeur, désigné par le président de la CTR. Cette personne établit et adresse un rapport au responsable qualité de la CTR.